ASPTT MONTLUCON BADMINTON – Tournoi en chocolat de Montluçon
9 et 10 Avril 2022
N2, N3, R, D et P // DD – DH – DM

Règlement particulier

Respectivement au protocole gouvernemental actuellement applicable pour freiner la pandémie de COVID-19, toute personne de 12 ans et plus souhaitant accéder au gymnase devra présenter un Pass Sanitaire valide. Le port du masque en dehors des terrains sera également obligatoire. Suivant l'évolution des mesures sanitaires, de nouvelles consignes pourront être communiquées lors des convocations et/ou pendant le tournoi.

Article n°1

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le n° de dossier **en cours.**
Le Comité d'organisation est l'ASPTT Montluçon Badminton.

Article n°2

Le tournoi se déroulera selon le **Règlement Général des Compétitions de la FFBAD** en vigueur et du règlement ci-après. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition le jour de la date limite d'inscription de la compétition.

Article n°3

Le juge-arbitre sera **Laurence URBANIAK.** Elle pourra disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement. Sa décision est sans appel. Les GEO seront **VALLAN Nicolas** (GEO Principal), et **BEC Estelle**.

Article n°4

La compétition se déroulera à **Montluçon** au gymnase des Guineberts, située allée Jean-Jacques Soulier, 03100 Montluçon.

Article n°5

Ce tournoi est de niveau national et propose donc des séries ouvertes aux séniors (de minimes à vétérans) classés de N2 à NC.

Article n°6

Le tournoi propose les tableaux double hommes, double dames et doubles mixtes. Les **doubles dames et doubles hommes auront lieu le samedi 09 avril 2022**. Les **doubles mixtes auront lieu le dimanche 10 avril 2022**.

Article n°7

Les inscriptions auront lieu via la page du tournoi sur Badnet. La date limite d'inscription est fixée au **mardi 29 mars 2022 à 20h00**. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter ou refuser des inscriptions, notamment en cas de surnombre, le tournoi étant limité à 72 paires le samedi et 64 paires le dimanche. Chaque joueur doit s'inscrire individuellement, aucune inscription ne sera validée tant que les 2 joueurs de la paire ne se sont pas inscrits. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Article n°8

Le montant des droits d'engagement est de **14 euros pour un tableau** et **19 euros pour deux tableaux** (participation FFBAD inclue). Le paiement peut être effectué directement en ligne sur Badnet au moment de l'inscription ou le jour du tournoi, en espèces ou en chèque. En cas de besoin, il est possible de contacter l'organisateur par mail à aspttmbad03@gmail.com

Article n°9

Les joueurs seront répartis dans des séries constituées par rapport au classement CPPH (somme des CPPH des deux joueurs de la paire) dans le but de favoriser des séries homogènes. **Le classement CPPH retenu sera celui disponible au 26 mars 2022**.

Article n°10

Le tirage au sort aura lieu **le samedi 2 avril 2022**.
Dès le lendemain de ce tirage, les forfaits devront être signalés auprès du comité organisateur à l'adresse suivante :
aspttmbad03@gmail.com . Les justificatifs du forfait sont à envoyer par écrit auprès de la Ligue Auvergne-RhôneAlpes de badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org, en indiquant les références du tournoi (date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom), dans les 5 jours suivant la date de début de la compétition.
Si le forfait est déclaré comme justifié et valide, un remboursement des frais d'inscription aura alors lieux (par virement bancaire ou chèque de banque).

Article n°11

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la gestion de la compétition.

Article n°12

Le tournoi se déroulera selon une phase de poules suivi d'une phase d'élimination directe. Deux sortants par poule seront privilégiés dans la mesure du possible. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper des séries dans l'intérêt de la compétition.

Article n°13

Le volant officiel du tournoi est le RSL 1, qui sera mis en vente à la table de marque au prix de 22€ le tube.
En cas de litige, c'est ce volant qui prévaudra. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux paires.

Article n°14

Les matchs seront en auto-arbitrage.
Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi qui désignera si possible un arbitre (ou faisant office).

Les matchs seront joués selon le système de comptage en vigueur (2 sets gagnants de 21 points).
En cas d'égalité entre deux joueurs/paires au terme des matchs de poule, le classement tiendra compte du match particulier entre eux.
En cas d'égalité entre trois joueurs/paires au terme des matchs de poule, le classement tiendra compte du nombre de sets, puis nombre de points. En dernier ressort, les joueurs à égalité sont départagés par tirage au sort effectué en leur présence par le juge-arbitre ou un de ses adjoints. Après chaque étape, dès que le nombre de joueurs/paires revient à 2, c'est le match particulier qui fait foi.

Article n°15

Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition quel que soit le motif, il devra impérativement en informer le juge arbitre.

Article n°16

Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Les volants seront testés obligatoirement dès l'arrivée des joueurs sur le terrain avant de finir de s'échauffer.

Article n°17

Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Article n°18

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté let une fois au service et faute en jeu.

Article n°19

Un échéancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matchs pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire indiqué dans cet échéancier. Les joueurs devront se tenir prêts à jouer leur match.

Article n°20

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir immédiatement l'organisation. Il pourra soit proposer un partenaire, soit laisser l'organisation en désigner un, soit annuler sa participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Article n°21

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Article n°22

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre dans les infrastructures.
Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase.

Article n°23

Seul un représentant d'un club identifié pourra porter une réclamation à la table de marque. Toute autre contestation par une autre personne ne sera pas recevable.

Article n°24

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Les accompagnateurs quels qu'ils soient se doivent eux aussi de le respecter. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.
Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier un ou plusieurs points de l'édit règlement pour un
meilleur déroulement du tournoi.